

**HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE**

Frais de séjours limités à 30 jours par hospitalisation transfert inclus  
Maximum 90 jours/année civile

Dépassements d'honoraires suite à une intervention chirurgicale par intervention, sur présentation d'une note d'honoraires accompagnée de la facture de frais de séjour correspondante

Forfait journalier limité à 45 jours par hospitalisation transfert inclus.  
Maximum 90 jours/année civile

Chambre particulière par jour, limitée à 30 jours par hospitalisation transfert inclus. Maximum 90 jours/année civile

Frais d'accompagnant repas et hébergement si l'enfant adhérent est âgé de moins de 14 ans

Transport en ambulance

**FRAIS DE SANTÉ**

Consultations généralistes\*\*

Consultations spécialistes\*\*

Consultations psychiatrique, neuropsych...

Consultations généralistes homéopathes

Auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné, orthophonistes...)

Analyses médicales (analyse, prélèvements sanguins)

Radiologie

Pharmacie prise en charge (R.O. 65%, 30%)

Ostéodensitométrie (non prise en charge par la S.S.)

Vaccination sur prescription médicale et justificatif de paiement

Pilule contraceptive sur prescription médicale et justificatif de paiement

**OPTIQUE (bonus si pas de consommation 1ère année)**

Forfait verres et monture\* 1 paire/an hors ticket modérateur et régime obligatoire

Forfait lentilles (jetables ou non) Annuel hors ticket modérateur et régime obligatoire

Opération ophtalmologique au laser maximum 2 interventions par an

**DENTAIRE**

Soins dentaires (consultation, détartrage, radiologie...)

Prothèses dentaires acceptées\* dispensé par un dentiste conventionné, uniquement sur prothèse définitive. Plafond annuel de remboursement MFIF (112 plafond PMSS)

Implants dentaires\* Forfait, inclus dans le plafond annuel de remboursement MFIF

Orthodontie acceptée par la S.S.

**APPAREILLAGE**

Petit et grand, orthopédie, capillaire... compris dans la nomenclature

Prothèses auditives\* remboursement S.S. inclus, maximum 2 prothèses par an

**MATERNITE & ADOPTION**

Chambre particulière par jour, limitée à 5 jours

Aide à la naissance et à l'adoption

Allocation versée une seule fois par enfant né viable

**AUTRES PRESTATIONS**

Forfait cure thermique par année civile

Participation forfaitaire (pour tout acte facturé 120,00 € ou plus)

Allocation décès (pour les adhérents ayant souscrit avant 60 ans)

Soins à l'étranger pris en charge par le R.O. français



100 % B.R.	100 % B.R.	100 % B.R.
200,00 €	200,00 €	400,00 €
Frais réels	Frais réels	Frais réels
40,00 €	40,00 €	60,00 €
Frais réels	Frais réels	Frais réels
100 % B.R.	100 % B.R.	150 % B.R.
100 % B.R.	150 % B.R.	250 % B.R.
100 % B.R.	150 % B.R.	250 % B.R.
100 % B.R.	100 % B.R.	100 % B.R.
100 % B.R.	150 % B.R.	250 % B.R.
100 % B.R.	150 % B.R.	250 % B.R.
100 % B.R.	100 % B.R.	100 % B.R.
-	100 % B.R.	200 % B.R.
100 % B.R.	150 % B.R.	250 % B.R.
100 % B.R.	150 % B.R.	250 % B.R.
100 % B.R.	100 % B.R.	100 % B.R.
-	-	Frais réels
Frais réels	Frais réels	Frais réels
-	-	Frais réels
-	250,00 €	400,00 €
-	80,00 €	120,00 €
-	-	250,00 €
-	200 % B.R.	250 % B.R.
-	200 % B.R.	350 % B.R.
-	-	500,00 €
-	200 % B.R.	300 % B.R.
-	100 % B.R.	250 % B.R.
-	300,00 €	915,00 €
-	40,00 €	60,00 €
-	150,00 €	150,00 €
-	150,00 €	300,00 €
-	18,00 €	18,00 €
-	-	762,00 €
-	-	100 % B.R.

**MEDECINES NATURELLES**

Ostéopathie, Etiopathie, Naturopathie,

Chiropratique, Acupuncture,

Phytothérapie, Reflexologie, Shiatsu,

Sophrologie, Méthode NAET, Kinésiologie

(Maximum au choix et au total 8 séances/an)

40,00 €

par consultation



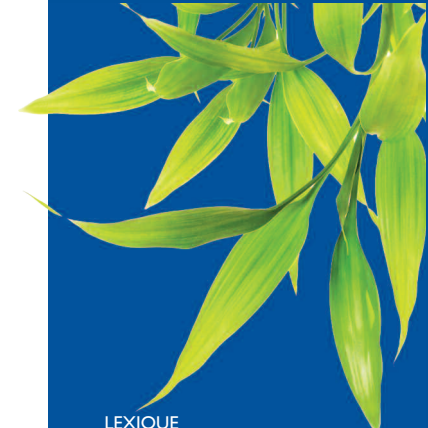
**BONUS OPTIQUE FIDÉLITÉ 2<sup>ème</sup> année + 25 %**  
**BONUS OPTIQUE FIDÉLITÉ 3<sup>ème</sup> année + 50 %**

La MFIF met en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, un bonus Optique sur vos lunettes. Si vous n'êtes pas dans l'obligation de changer d'équipement en 2013, votre bonus vous permettra de bénéficier d'un forfait majoré de **25 % en 2<sup>ème</sup> année (2014) ou 50 % en 3<sup>ème</sup> année (2015)**.



**LES + MFIF**

- Une expérience de plus de 80 ans • Des remboursements de soins et traitements de "médecine naturelle" réels (la MFIF rembourse l'ostéopathie depuis plus de 25 ans) • Pas de limite d'âge
- Une prise en charge immédiate à la date de souscription pour les soins de médecine douce • Les remboursements sous 48 h • Des informations claires et précises sur simple appel téléphonique non surtaxé • Un suivi personnalisé et régulier sur l'espace privé "adhérent" du site web • Pas d'avance de frais (Tiers-Payant France entière) • Une assistance 7j/7, 24h/24.



**LEXIQUE**

B.R. : Base de Remboursement Sécurité Sociale

FR. : Frais Réels

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

\* Prestations soumises à validation préalable par nos experts-conseils sur présentation d'un devis.

Prestations en pourcentage de la Base de Remboursement Sécurité Sociale sous déduction des remboursements Sécurité Sociale ou de tout autre organisme et dans la limite des frais réels. Forfaits, taux et base de remboursement Sécurité Sociale au 31/12 de l'année précédente. Il sera laissé à charge les sommes forfaitaires prévues par la législation suivant les actes. Pour les actes définis "hors parcours" par la Sécurité Sociale, il sera laissé à charge 7,00 € sur les dépassements, suivant la loi.

**A VOTRE SERVICE**

**POUR MAÎTRISER VOS DÉPENSES**

Depuis plusieurs années, la MFIF met à la disposition de ses adhérents, une plateforme de contrôle de devis en Optique, Prothèse dentaire et Audioprothèse.

Parce qu'aujourd'hui le reste à charge n'est plus une fatalité et que la plateforme conseil a permis à bon nombre de nos adhérents de prendre une décision en toute connaissance de cause sans changer leurs habitudes et leurs praticiens.



01 43 80 06 22  
www.mfif.fr